



## DÉCLARATION DU GABON

par M. le Conseiller Ferdinand MANGONGO, désigné par S.E. M. Baudelaire NDONG ELLA,  
Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Gabonaise auprès de l'ONU à Genève

### A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) du KENYA

Genève, le Jeudi 22 janvier 2015

Monsieur le Président,

Le Gabon salue chaleureusement la délégation kényane et la félicite pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de son EPU.

Mon pays <sup>se félicite</sup> ~~se réjouit de la pleine coopération du Kenya avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme et des efforts déployés par son gouvernement pour mettre en œuvre les engagements pris devant le Conseil, ainsi que les recommandations acceptées lors du 1<sup>er</sup> cycle de son EPU en 2010.~~

Mon pays note avec appréciation, ~~entre autres~~:

- la soumission d'un grand nombre de rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme et aux différents comités compétents au titre des traités ratifiés par ce pays ;
- la promulgation d'une nouvelle constitution, laquelle comporte une charte des droits fondamentaux élargie et progressiste ;
- le lancement de nombreuses réformes judiciaires qui ont permis d'obtenir des résultats concrets en ce qui concerne le renforcement et l'amélioration du système judiciaire.

Pour terminer, le Gabon voudrait formuler les recommandations suivantes à ce pays:

- 1) Faire aboutir le processus visant l'abolition de la peine de mort;
- 2) Ratifier la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Je vous remercie.